



CERTIFICATIONS DE SERVICE D'INSTALLATION ET DE MAINTENANCE DE SYSTÈMES DE DÉTECTION D'INTRUSION

CERTIFICAT N° 038/08/367-81

délivré à la société

SOCIETE INSULAIRE DE PROTECTION

Le Stiletto - 20090 AJACCIO ☎ 04.95.20.33.52.

Catégories AB

Siret n° 332 551 688 00036

Départements couverts par ces certifications conjointes : 20A & 20B.

Caractéristiques spécifiques NF Service
- Relations commerciales

Caractéristiques communes NF Service & APSAD
- Compétences du personnel
- Adaptation des moyens matériels
- Organisation et suivi client

Caractéristiques spécifiques APSAD
- Prestations techniques de conception
- Prestations techniques de réalisation
- Prestations techniques de vérification initiale
- Prestations techniques de maintenance
- Prestations techniques de vérifications périodiques

SAINT DENIS, le 25 septembre 2008



CERTIFICATION

116 avenue Aristide Briand - BP 40

F-92224 Bagneux Cedex

T. +33 (0)1 46 11 37 37 - F. +33 (0)1 46 11 37 40

Jacques BESLIN

Directeur Général Délégué d'AFNOR Certification

SAINT MARCEL, le 25 septembre 2008

Marianne BEAUVALLET

Directrice CNPP Cert.

Ce certificat est valable (sous réserve des résultats des contrôles) jusqu'au **30 septembre 2011**. Il annule et remplace tout certificat antérieur.



AFNOR Certification.

11 rue Francis de Pressensé - F 93571 LA PLAINE SAINT DENIS Cedex

Téléphone 33 (0)1 46 11 37 00 - Télécopie 33 (0)1 46 11 37 77

www.afnor.org

www.marque-nf.com



CNPP - Département Certification - CNPP Cert.

Route de La Chapelle Réanville - CD 64 - BP 2265 - F 27950 SAINT MARCEL

Téléphone 33 (0)2 32 53 63 63 - Télécopie 33 (0)2 32 53 64 46 - www.cnpp.com

CNPP, expert en prévention et en maîtrise des risques

Organisme certificateur reconnu par la profession de l'assurance

Certification NF Service & APSAD d'Installation et de Maintenance de Systèmes de Détection d'Intrusion

Les engagements principaux du prestataire

Tous les contrôles effectués périodiquement dans le cadre de la présente certification conformément au référentiel NF367-I81 ont pour objet de vérifier le respect des engagements pris par l'entreprise. Ainsi, pour chacune des caractéristiques essentielles certifiées (cf. répartition au recto), ces engagements portent sur :

- Les relations commerciales :
 - fourniture systématique d'informations au client ;
 - besoins du client clairement identifiés et présentés.
- La conception de l'installation :
 - réalisation d'une analyse de risque ;
 - proposition d'un système conforme à la règle concernée ;
 - conception d'un système adapté au site.
- La réalisation de l'installation :
 - respect des règles de l'art et des préconisations des constructeurs de matériels.
- La réception et la vérification de conformité initiale :
 - remise d'un dossier technique ;
 - fourniture d'une déclaration d'installation.
- La maintenance :
 - respect des fréquences et délais d'intervention ;
 - enregistrement et suivi des interventions.
- Les vérifications périodiques :
 - respect des fréquences ;
 - fourniture d'un compte rendu ;
 - enregistrement et suivi des interventions.
- L'organisation et le suivi client :
 - maîtrise des sous-traitants éventuels, souscription des assurances nécessaires, implantation géographique permettant un service optimal, devoir de conseil, enregistrement et traitement des réclamations, formation et assistance du client, garantie de confidentialité des informations, mesure de la satisfaction client.
- Le personnel :
 - personnel technique formé et en nombre suffisant dont la compétence est vérifiée.
- Les moyens matériels :
 - utilisation de moyens matériels adaptés et vérification des instruments de mesure.

Une démarche volontaire

Les certifications conjointes NF Service et APSAD sont des certifications volontaires s'appuyant sur deux marques, l'une délivrée par AFNOR Certification, l'autre par le CNPP, à des entreprises intervenant dans le secteur de la sécurité.

Elles sont attribuées avec le soutien de la profession de l'assurance et en collaboration avec les pouvoirs publics et des organismes représentatifs de la sécurité.

La garantie de fiabilité d'une installation

Cette certification de service revêt un caractère particulier puisque les installations de sécurité sont le plus souvent des systèmes «en attente» d'une sollicitation qui peut intervenir plusieurs années après leur mise en place.

Des contrôles rigoureux au sein de l'entreprise et en clientèle

Les certifications conjointes NF Service & APSAD sont attribuées, pour une durée renouvelable, après notamment l'examen de dossiers, la réalisation d'audits au sein de l'entreprise et le contrôle des compétences techniques du personnel en charge de l'activité.

Des contrôles périodiques en clientèle permettent également de s'assurer de la qualité des prestations de l'entreprise.

Pour la qualité et la pérennité de votre installation, choisissez une entreprise fournissant des services d'installation et de maintenance de systèmes de détection d'intrusion certifiés NF Service & APSAD.

N'hésitez pas à consulter votre assureur.